
Liste des prêtres qui adressent à la Convention leurs lettres en déclarant abdiquer leurs fonctions sacerdotales, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Liste des prêtres qui adressent à la Convention leurs lettres en déclarant abdiquer leurs fonctions sacerdotales, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 701;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41146_t1_0701_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Les citoyens, ci-après nommés, adressent à la Convention nationale leurs lettres de prêtrise, en déclarant qu'ils abdiquent, entre les mains de la Convention nationale, leur caractère de prêtre.

Suivent les noms :

1. Richer, ci-devant vicaire de Neuilly;
2. Anphant, vicaire de Saint-Sauveur;
3. Raverat, président du département de l'Aube;
4. Melonin, administrateur du département de la Mayenne;
5. Leloutre, curé de Villers-Cotterets;
6. Grégoire, vicaire de Villers-Cotterets;
7. Hercule Beguin;
8. Lacombe, curé de Quingey;
9. Rochery (*de Neuvy*); se disposant à prendre une épouse;
10. Bertrand, ci-devant curé de Granges, département de la Marne; Yvelin, Dory, François, ex-vicaires épiscopaux et Francastel;
12. Terrasse, demeurant à la Rochelle; il renonce à son traitement;
13. Dubroca; il est marié;
14. Née, ci-devant curé de Serris, département de Seine-et-Marne, âgé de 60 ans, infirme; il réclame des secours;
15. Bricere, curé de Saint-Martin de Senlis, département de l'Oise, âgé de 68 ans, infirme; il demande des secours;
16. Guillaume, curé de Chene, département de l'Aube;
17. Hautbout, ci-devant prêtre, actuellement procureur syndic du district de Montagne-sur-Mer;
18. Bouchon, curé d'Amanuce, district de Nancy;
19. Fournier, ci-devant curé de Saint-Jean de la Ruelle, département du Loiret;
20. Grunet, demeurant à Bourg, département de l'Ain;
21. Beaussier, vicaire épiscopal du département de la Meurthe;
22. Careau, de Chavannes, département de l'Yonne;
23. Fontanier et d'autres vicaires épiscopaux; ils sont mariés;
24. Bouttefroy, ci-devant premier vicaire de l'Aisne, et à présent caporal de la garde nationale de Soissons; il est marié;
25. Dessassis, ci-devant curé de Ured;
26. Colas, ci-devant curé de Lourps;
27. Gaignet, marié en secondes noces, natif de Salins, département du Jura;
28. Fouché, ci-devant curé d'Asnières;
29. Pierre Toulon, d'Indre-ville;
30. Frigard, demeurant à Niort;
31. Pinot, ci-devant vicaire de Malicorne; il demande une place dans la gendarmerie;
32. Coteret, ci-devant prêtre, attaché à l'église Saint-Jacques-le-Majeur; il déclare renoncer à son traitement;
33. Arnoul, vicaire épiscopal du département de Seine-et-Marne; il renonce à son traitement;
34. Colin, ci-devant vicaire de la commune

de Bar-sur-Ornin, il donne connaissance à la Convention qu'il va s'unir à une compagne que son cœur s'est choisie parmi celles qui ont fait divorce, et qui n'a pour toute dot qu'un grand fond de patriotisme et de vertus;

37. Recordere, ci-devant curé de Gentilly;
38. Cazalis, ci-devant pêtre génovésain.
39. Henri, ci-devant curé de la commune de Voultou, Meygnant, curé de Saint-Jacques; Bernard et Blandin, vicaires de Nantilly; René Clavreuil et Cailleau, le premier, vicaire de Saint-Jacques, et le second, ci-devant chapelain, tous de la ville de Saumur;
- Lambert, âgé de 51 ans, ci-devant curé de Provins, département de Seine-et-Marne; il fait part à la Convention qu'il va se marier avec sa gouvernante patriote, âgée de 59 ans, qui demeure avec lui depuis 24 ans. Il demande des secours.
40. Delacourt, ci-devant curé de Clinchamp, district de Beaumont;
41. Brulard, ci-devant curé de la commune de Thimert, département de l'Eure;
42. Jean, curé de la paroisse de Montfort-de-Brutus;
43. Aubert, ci-devant prêtre, membre du département de la Seine-Inférieure;
44. Pinel, ci-devant curé de la paroisse de Saint-Paul;
45. Boucher, ci-devant curé de Torfon, département de Seine-et-Oise;
46. Delanchy, ci-devant curé de la Cherolles, département de Seine-et-Marne;
47. Bajot, ci-devant vicaire épiscopal du département du Haut-Rhin;
48. Bevalot, ci-devant vicaire épiscopal à Strasbourg;
49. Valice, ci-devant curé de la commune de Chânon, département d'Indre-et-Loire;
50. Vernaude, ministre du culte d'Huisol, département de l'Aisne;
51. Page, ci-devant curé d'Aubigny, département du Cher, marié;
52. L'Heureux, ci-devant curé de Colombier, département du Cher;
53. Dubois, ci-devant curé de Saint-Jean de Dangu;
54. Maillot, ci-devant curé de Noyers, département de l'Eure;
55. Peaucellier, ci-devant curé de Fontaine;
56. Trouvain, ci-devant curé d'Yvillès, département de l'Oise; il réclame des secours;
57. Chartier, ci-devant curé de Châtres, département de Seine-et-Marne; il est marié;
58. Baillont, ci-devant prêtre, membre du conseil général de la Meuse. Renvoyé au comité d'instruction publique.

Le citoyen Dochier a remis sur le bureau ses lettres-patentes de juge du tribunal de cassation.

Mention honorable (1).

L'état des détenus est de 3,510 dans les différentes maisons d'arrêt de la commune de Paris (2).

(1) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 64.
(2) *Ibid.*